

LES EXILÉS REÇOIVENT 40 € PAR JOUR : VRAI OU FAUX ?



En juillet 2016, l'eurodéputé Bernard Monot (Front national) faisait circuler, sur les réseaux sociaux, la photo d'une carte bancaire affirmant qu'elle permettait aux demandeurs d'asile de retirer « jusqu'à 40 € par jour ». Depuis, cette idée reçue est avancée à chaque fois que s'ouvre le débat sur l'accueil des étrangers.

MAIS QU'EN EST-IL EN RÉALITÉ ?

D'abord, rappelons que **les demandeurs d'asile ne sont pas autorisés à travailler** pendant la procédure. Six mois après le dépôt de leur demande, ils peuvent demander une autorisation de travail qui est systématiquement refusée.

Ils touchent donc l'Allocation pour demandeurs d'asile (ADA), censée « **garantir leur subsistance et protéger leur santé physique et mentale** » (directive européenne « accueil » du 26 juin 2013).

Qu'est-ce que l'ADA ?

POUR QUI ? Ceux qui ont entamé leurs démarches en déposant leur demande au Guichet unique des demandeurs d'asile (GUDA), dans les 90 jours qui suivent leur entrée ou maintien irrégulier sur le territoire.



COMMENT ? L'ADA est de 6,80 € par jour pour une personne seule.

Si le demandeur n'est pas hébergé par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), ni à titre gratuit par qui que ce soit d'autre, il peut percevoir 7,40 € supplémentaires par jour et par adulte.



ou



POUR PERCEVOIR L'ADA, IL FAUT :

- ◆ Accepter toute offre d'hébergement n'importe où en France, sans quoi elle est refusée.
- ◆ Avoir déposé sa demande d'asile à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) sous 21 jours.
- ◆ Ne pas avoir fait l'objet d'une décision de transfert vers un autre État de l'Union européenne (règlement Dublin).
- ◆ Avoir des ressources mensuelles inférieures au Revenu de solidarité active (RSA).
- ◆ Être informé de ses droits. Beaucoup de demandeurs ne savent pas qu'ils ont le droit de faire une réclamation, et sont donc privés injustement d'allocation.

Au sein du foyer, chaque personne supplémentaire augmente le montant de base de l'ADA de 3,40 € par jour.



+ 3,40 €
par personne
supplémentaire

D'où viennent les 40 € ?

C'est ce que toucherait une **famille de 7 personnes** avec deux adultes, sans aucune ressource et sans solution d'hébergement. Cette situation n'est pas la plus répandue, ni la plus enviable. Il est donc faux et injuste de faire passer les demandeurs d'asile pour des privilégiés !



42 € / jour pour la famille
(6,80 € + 6 x 3,40 €) + (2 x 7,40 €)